

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-AURICE**

**7 JANVIER 2021**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME**

La tenue d'assemblée publique de consultation n'étant pas autorisée et ne pouvant avoir lieu, en raison de l'état d'urgence sanitaire, tel qu'annoncé dans l'avis public du 22 décembre 2020, seule la consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours prévaut. Le projet de règlement, ainsi que la cartographie ont été rendus disponibles au bureau de la Municipalité et sur le site Internet dès le 22 décembre 2020 jusqu'au 7 janvier 2021 inclusivement.

Le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 642 a pour objet de permettre l'expansion de l'affectation commerciale jusqu'à la limite est du lot 3 673 405 du cadastre du Québec, afin d'autoriser l'agrandissement de la garderie « L'Atelier de la petite enfance » sur ledit lot, au détriment de l'affectation résidentielle dans laquelle la réalisation d'un tel projet ne serait pas possible. En parallèle, cela va permettre l'agrandissement au règlement de zonage, de la zone 215, une zone à dominante commerciale, au détriment de la zone 217, une zone à dominante résidentielle.

Aucun commentaire et aucune question n'ont été soumis par courriel au conseil municipal en regard de ce projet de règlement, ainsi il n'y a pas eu d'objection au projet de règlement.

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

---